



D-307636

français

MP-862 PG2

Détecteur PIR sans fil de présence/sécurité pour plafond

tyco
Instructions d'installation**1. Introduction**

Le MP-862 PG2 est un détecteur PIR sans fil de présence/sécurité intelligent pour plafond (mode sélectionné) qui crée une zone de couverture de 360° pour détecter le mouvement des intrus en intérieur.

Le détecteur présente les caractéristiques suivantes.

- Mode Détection de présence – Actif 15 minutes après l'installation (mise sous tension).
- Les indicateurs intégrés de qualité de la liaison évitent à l'installateur de devoir se trouver à proximité physique de la centrale et réduisent le temps d'installation.
- Mesure et signalement de la température et de la lumière
- Auto-protection.
- Technologie bidirectionnelle Power-G Frequency Hopping Spread Spectrum FHSS-TDMA.
- L'algorithme avancé True Motion Recognition™ (breveté) fait la distinction entre les mouvements réels d'un intrus et toute autre perturbation susceptible de déclencher de fausses alertes.

REMARQUE: Pour les installations certifiées, le détecteur ne doit être utilisé qu'avec des unités de contrôle certifiées UL.

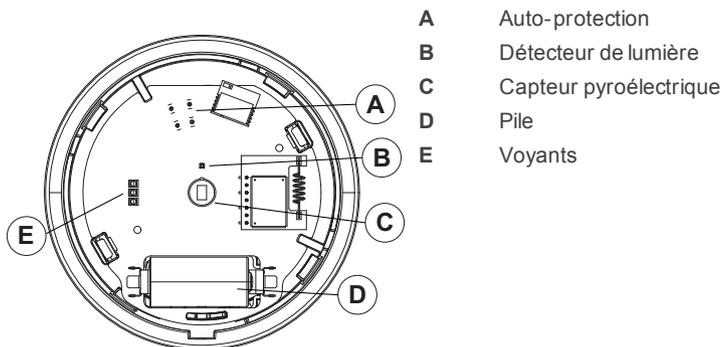


Figure 1. Vue interne

2. Installation**2.1. Conseils d'installation**

Utilisez les informations suivantes pour identifier un emplacement de montage adapté.

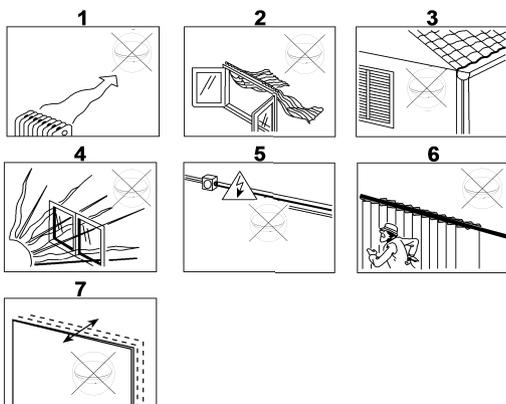


Figure 2. Consignes générales

1. Tenez l'appareil à l'écart de toute source de chaleur.
2. Ne l'exposez pas aux courants d'air.
3. Ne l'installez pas en extérieur.
4. Évitez l'exposition directe aux rayons du soleil.
5. N'installez pas l'appareil à proximité de lignes électriques à haute tension.
6. N'installez pas l'appareil derrière une cloison.
7. Procédez au montage sur une surface stable solide.

ATTENTION ! N'obstruez pas, totalement ou partiellement, le champ de vision du détecteur.

ATTENTION ! Pour des raisons de conformité aux normes d'exposition aux fréquences radio FCC et ISED Canada, le détecteur PIR doit être distant d'au moins 20 cm de toute personne, en conditions de fonctionnement normales. Les antennes utilisées pour ce produit ne doivent pas être positionnées dans un même espace, ni utilisées avec une autre antenne ou émetteur.

REMARQUE: Le MP-862 PG2 Détecteur PIR sans fil de présence/sécurité pour plafond sera installé et utilisé dans un environnement non dangereux où le niveau de pollution est inférieur à 2 et où il est exposé à des tensions de catégorie II. L'équipement est conçu pour être installé par du personnel de maintenance qualifié uniquement.

2.2. Insertion ou remplacement de la pile

Si la pile est déjà en place, tirez sur la languette d'activation dépassant à l'arrière du détecteur.

1. Pour détacher le détecteur du support de montage, faites tourner le support dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et extrayez-le du détecteur.
2. Insérez de la pile en orientant convenablement les pôles.
3. Alignez les pattes du support sur les encoches du détecteur et faites tourner le détecteur dans le sens des aiguilles d'une montre pour vous assurer qu'il est solidement fixé.

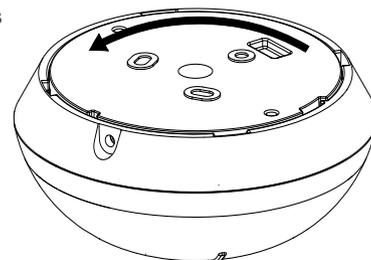


Figure 3. Retrait du support

REMARQUE: si vous utilisez une vis pour fixer le détecteur au support, retirez-la, remplacez la batterie en orientant correctement les pôles et fixez le détecteur au support avec la vis.

REMARQUE: Il est conseillé d'attendre 1 minute après le retrait de la pile avant d'en insérer une neuve.

Avertissement ! risque d'explosion si vous remplacez la pile par une pile de type incorrect. Mettez les piles usagées au rebut en suivant les instructions du fabricant et conformément aux règles et réglementations locales.

2.3. Enregistrement

Consultez le Guide de l'installateur de la centrale PowerMaster et appliquez la procédure indiquée pour l'option "02:ZONES/APPAREILS" du Menu Installateur.

REMARQUE: Dans le cas d'installations conformes UL/ULC, utilisez uniquement le détecteur avec des centrales certifiées UL/ULC : PowerMaster-10 and PowerMaster-30 PG2..

REMARQUE: lors de l'enregistrement du détecteur MP-862 dans les centrales PowerMaster dotées de la version 19.4 ou inférieure, celui-ci est enregistré en tant que détecteur de mouvements (ID 120-xxxx) et identifié par 'PERIF IR' dans la centrale.

Pour enregistrer l'appareil, accédez au menu Installation et procédez comme suit :

1. Dans le menu d'installation, sélectionnez **02:ZONES/PÉRIPHÉRIQUES** et cliquez sur **OK**.
2. Sélectionnez **AJOUT.NOUV.PERIF** et cliquez sur **OK**. La centrale affiche : <ENREGIS.MAINT ou ENTRER ID:xxx-xxxx>
3. Tirez sur la languette d'enregistrement ou insérez la pile pour allumer l'appareil et lancer la procédure d'auto-enregistrement.

REMARQUE: Vous pouvez aussi entrer l'ID:XXX-XXXX (numéro de l'appareil imprimé sur l'étiquette), si l'appareil ne s'enregistre pas automatiquement.

4. Pour modifier le numéro de Zone/Appareil, cliquez sur le bouton de flèche ou saisissez le numéro de la zone et cliquez sur **OK**.
5. Pour configurer les paramètres d'emplacement, de type de zone et de carillon, sélectionnez **Z0x.EMPLACEMENT**, **Z0x.TYPE ZONE** et **Z0x.CONF CARIL** et sélectionnez les paramètres souhaités.
6. Sélectionnez une des options suivantes.
 - a. Poursuivez en configurant l'appareil.
 - b. Sélectionnez  et cliquez sur **OK** pour quitter.

2.4. Test de déplacement / Test de diagnostic local

Avant d'installer un appareil sans fil de manière définitive, montez l'appareil provisoirement et procédez à un test de déplacement. Exécutez un test de déplacement dans la zone de couverture au moins une fois par semaine pour vous assurer que le détecteur fonctionne correctement. Après avoir inséré la pile ou fermé l'appareil, le détecteur entre automatiquement dans une phase de stabilité pendant laquelle le voyant ROUGE s'éclaire pendant 90 secondes. Marchez dans la zone. Le voyant rouge s'éclaire à chaque fois que votre mouvement est détecté, puis clignote trois fois. La couleur des trois clignotements indique la puissance du signal reçu.

Le tableau ci-dessous indique la puissance du signal reçu.

| Voyant | Puissance du signal |
|--------------------------|---------------------|
| Voyant vert clignotant | FORT |
| Voyant orange clignotant | BON |
| Voyant rouge clignotant | FAIBLE |
| Aucun clignotement | Pas de comm. |

IMPORTANT ! Seul un signal BON ou FORT est acceptable. Si vous recevez un signal FAIBLE de l'appareil, changez-le d'emplacement et recommencez les tests jusqu'à obtenir un signal BON ou FORT.

REMARQUE: Pour les installations conformes UL/ULC, seul un signal FORT est acceptable. Après l'installation, vérifiez le fonctionnement du produit avec les centrales PowerMaster- 10 and PowerMaster- 30 PG2. compatibles.

REMARQUE: Pour des instructions de positionnement détaillées, consultez le manuel de référence de la centrale.

En mode de test de déplacement, quel que soit le statut de sélection des voyants, le voyant s'éclaire à chaque fois qu'un mouvement est détecté. Effectuez le test de déplacement dans toute la zone de couverture en traversant d'un bout à l'autre la zone, dans les deux directions. Le voyant

rouge s'éclaire à chaque fois que votre mouvement est détecté, puis le voyant d'indication de la puissance du signal s'éclaire. Au bout de 15 minutes, le détecteur passe automatiquement en mode normal.

2.5. Montage de l'appareil

1. Marquez et percez deux trous dans la surface de montage. Si vous installez l'autoprotection sur le détecteur, marquez et percez un trou pour l'autoprotection et un trou pour une des autres encoches disponibles.
2. Fixez le support à la surface de montage avec deux vis.
3. Alignez les pattes du support sur les encoches du détecteur et faites tourner le détecteur dans le sens des aiguilles d'une montre. Vérifiez qu'il est solidement fixé.
4. Fixez le détecteur au support avec la vis.

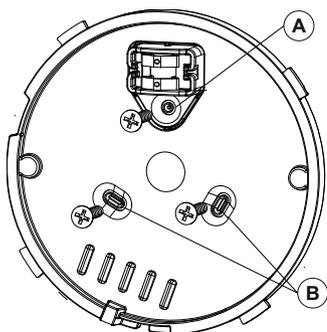


Figure 4. Fixation du support

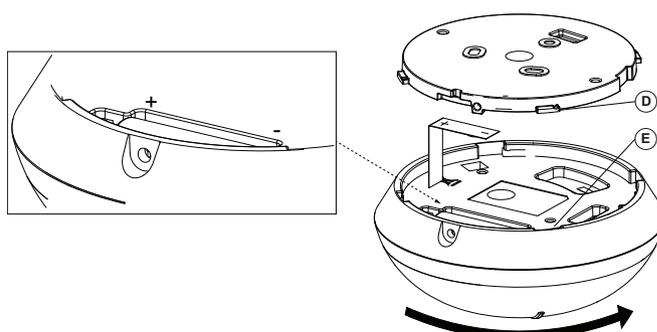


Figure 5. Assemblage du détecteur

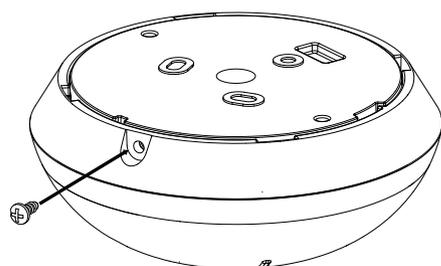


Figure 6. Fixation du détecteur

- A Auto-protection
- B Orifices pour vis du support
- C Languette d'isolation
- D Pattes du support
- E Encoches du détecteur

Le tableau ci-dessous indique la distance de détection en fonction de la hauteur de montage.

| | | | |
|--------------------|------------------|-------------------|----------------|
| Hauteur | 2 m 6.6 ft | 3 m 9.8 ft | 4 m 13.1 ft |
| Rayon de détection | 3,1 m 10.2 ft | 3,75 m 12.3 ft | 5 m 16.4 ft |

REMARQUE : Détection certifiée UL/ULC uniquement lorsque son rayon est de 3,35 m (et (11 ft) que l'appareil est installé à une hauteur de 2,75 m (9 ft).

2.6. Activité de la LED

| Signaux lumineux | Événement |
|------------------------------|------------------------------------|
| Voyant rouge clignotant | Stabilisation (préparation 90 sec) |
| Voyant rouge allumé 0,2 sec. | Ouverture/fermeture autoprotection |
| Voyant rouge allumé 2 sec. | Alerte intrusion |

3. Affichage de la température

Pour savoir comment afficher sur la centrale adéquate la température et la lumière des zones, mesurées par le détecteur MP-862 PG2, consultez le Guide de l'installateur PowerMaster, section 6.2 « Réalisation d'un test périodique ».

4. Configuration des paramètres du détecteur

Allez dans le menu Param.D.L'appar. et suivez les instructions de configuration de l'appareil indiquées dans le tableau ci-dessous.

| Option | Instructions de configuration |
|--------------------|---|
| LED ALRM | Définissez si l'indication LED de l'alarme sera activée. Options de paramétrage : Voyant allumé (par défaut) et Voyant éteint. |
| Compt.d'évènem. | Non applicable sur cet appareil |
| DÉSARMER l'acti.v. | Définissez un délai d'activité pour le désarmement. Options de paramétrage : NON ACTIF (par défaut), OUI – aucun délai, OUI + délai 5 s, OUI + délai 15 s, OUI + délai 30 s, OUI + délai 1 m, OUI + délai 2 m, OUI + délai 5 m, OUI + délai 10 m, OUI + délai 20 m et OUI + délai 60 m. |

| Option | Instructions de configuration |
|--|--|
| TRÈS CHAUD >35°C | Indiquez si la centrale enverra une alerte « très chaud » lorsque la température dépassera les 35°C pendant au moins 10 minutes. L'alerte sera rétablie lorsque la température repassera sous les 34°C pendant 10 minutes. Options de paramétrage : Désactiver (par défaut) ou activer |
| FROID <19°C* | Indiquez si la centrale enverra une alerte « froid » lorsque la température descendra sous les 19°C pendant au moins 10 minutes. L'alerte sera rétablie lorsque la température dépassera de nouveau les 20°C pendant 10 minutes. Options de paramétrage : Désactiver (par défaut) ou activer |
| TRES FROID < 7°C* | Indiquez si la centrale enverra une alerte « très froid » lorsque la température descendra sous les 7°C pendant au moins 10 minutes. L'alerte sera rétablie lorsque la température dépassera de nouveau les 8°C pendant 10 minutes. Options de paramétrage : Désactiver (par défaut) ou activer |
| GEL > -10°C* | Indiquez si la centrale enverra une alerte « gel » lorsque la température descendra sous la barre des -10°C pendant au moins 30 minutes. L'alerte sera rétablie lorsque la température repassera au-dessus des -11°C pendant 10 minutes. Options de paramétrage : Désactiver (par défaut) ou activer |
| Mode présence | Définissez si le mode présence sera activé ou non |
| Paramètres de la minuterie de présence | Définissez si vous voulez ou non fixer un temps d'activité en mode présence. Options de paramètres: 2 min, 5 min, 10 min, 30 min ou Désactiver. Le mode présence n'est pas actif si le paramètre est désactivé. Il fonctionne selon l'activité à l'arrêt |

REMARQUE: Pour déclencher une alarme ou un signal de rétablissement, la température doit dépasser le seuil pendant la durée requise.

REMARQUE: L'utilisateur peut accorder un accès à l'installateur afin qu'il puisse activer ou désactiver à distance le voyant d'indication.

REMARQUE: Non applicable sur cet appareil.

5. Caractéristiques techniques

GÉNÉRALES

Type de détecteur

Un capteur pyroélectrique fonctionnant dans une configuration séparée double

OPTIQUE

Lentille

Lentille de type Fresnel.

Nombre de faisceaux : 72

Couverture max

Ø10 m/360° à la hauteur maximale d'installation de 4 m

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES

Alimentation : Type C

Pile interne

Pile Lithium 3V type CR-123A. Pour les installations certifiées UL, utilisez uniquement une pile Panasonic ou GP

Capacité nominale de la pile : 1450 mAh

Autonomie (utilisation courante)

1 an minimum. Dans le cadre d'une utilisation courante (mode sécurité), 5 ans (non vérifié par UL).

Seuil pile faible : 2,5 V

REMARQUE: L'incapacité à se connecter au réseau sans fil, ou une qualité de réception sans fil inférieure à 20 % peut réduire considérablement la durée de vie de la pile.

Test de la pile

Effectué immédiatement après l'insertion de la pile et régulièrement toutes les quelques heures.

L'alimentation est de type C, conformément à la Documentation EN 50131-6 – Clause 6.

Consommation électrique

Consommation moyenne au repos 20 µA, 150 mA maximum (en transmission)

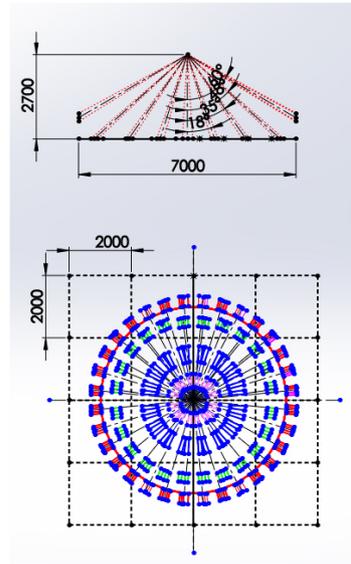
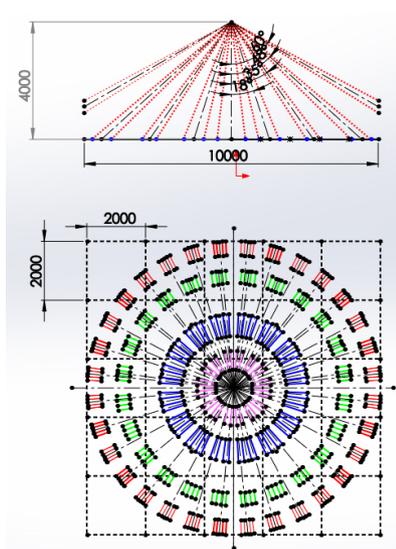


Figure 7. Distribution du faisceau à 4 m Figure 8. Distribution du faisceau à 2,7 m

CARACTÉRISTIQUES DE FONCTIONNEMENT

Période d'alarme : 2 secondes

COMMUNICATIONS SANS FIL

Fréquence

Europe et reste du monde : 433-434 MHz, 868-869 MHz États-Unis : 912-919 MHz

REMARQUE: Seuls les appareils utilisant la bande de fréquences 915 MHz sont certifiés UL/ULC.

Puissance d'émission max

10 dBm à 433 MHz, 14 dBm à 868 MHz

Protocole de communication : PowerG

Supervision : Signaux espacés de 256 sec.

Alerte d'autoprotection

Émise en cas de sabotage et d'émission du message correspondant jusqu'à ce que le commutateur d'auto-protection soit remis en place.

MONTAGE

Hauteur : 2 m à 4 m

Options d'installation : Surface du plafond

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Immunité aux fréquences radio

20 V/m jusqu'à 1000 MHz, 10 V/m jusqu'à 2700 MHz

Températures en fonctionnement

-10 °C à 50 °C.

REMARQUE: Fonctionnement conforme UL vérifié uniquement entre 0 °C et 49 °C.

Températures en stockage

-20°C à 60°C

Humidité

Humidité relative moyenne jusqu'à environ 75 % sans condensation. Pendant 30 jours par an, l'humidité relative peut varier entre 85 % et 95 % sans condensation.

Pour les installations certifiées UL : 5 % à 93 % sans condensation

Dimensions

Taille (diamètre) : 10.6 cm

Poids (avec pile) : 110 g

Couleur : Blanc

RÉCEPTEURS COMPATIBLES

Cet appareil peut être utilisé avec les centrales Visonic qui utilisent la technologie PowerG.

Pour les installations certifiées UL : le détecteur ne doit être utilisé qu'avec des unités de contrôle certifiées UL.

REMARQUE: Seuls les appareils fonctionnant dans la bande de fréquences 912-919 MHz sont conformes UL/ULC.

6. Conformité aux normes

| | |
|---|--|
|  | Le MP-862 PG2 est conforme aux normes suivantes : Europe : EN 300220, EN 301489, EN 50130-4, EN 62368-1, EN 50131-2-2 Grade 2, Class II, EN 50130-5, EN 50131-6 Type C. |
| | Visonic Ltd. déclare par la présente que l'équipement radio de type MP-862 PG2 est conforme à la Directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration de conformité européenne est disponible à l'adresse suivante : http://www.visonic.com/download-center . |
|  | États-Unis : FCC- CFR 47 Part 15 Canada : IC RSS - 247 |
| | États-Unis : UL639 Canada : ULC-S306 |

Cet appareil est conforme à la Partie 15 de la Réglementation FCC et aux normes canadiennes régissant les appareils radio exempts de licence. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences dangereuses, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, notamment celles susceptibles de provoquer un fonctionnement non souhaité.

Afin de respecter la Section 1.1310 de la Réglementation FCC, portant sur l'exposition des individus aux champs électromagnétiques des fréquences radio, ainsi que les exigences IC, suivez les instructions suivantes :

Le dispositif doit être placé à une distance d'au moins 20 cm à partir de toutes les personnes au cours de son fonctionnement normal. Les antennes utilisées pour ce produit ne doivent pas être situées ou exploitées conjointement avec une autre antenne ou transmetteur.

REMARQUE : Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites définies pour les appareils numériques de Classe B, conformément à la Partie 15 de la Réglementation FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences dangereuses en environnement résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radio, et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, provoquer des interférences altérant les communications radio. Il n'existe toutefois aucune garantie que les interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences altérant la réception de la radio et de la télévision, ce qui peut être vérifié en l'éteignant et en le rallumant, l'utilisateur est encouragé à essayer de corriger les interférences en appliquant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Brancher l'équipement à une prise appartenant à un autre circuit électrique que celui du récepteur.
- Consulter le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

ATTENTION ! Toute modification apportée à cet appareil et non approuvée expressément par la partie responsable de la conformité pourrait annuler le droit à utiliser cet équipement.

| | |
|---|--|
|  | D.E.E.E. Déclaration sur le recyclage du produit |
| | Pour toute information concernant le recyclage de ce produit, vous devez contacter l'entreprise à laquelle vous l'avez acheté initialement. Si vous mettez ce produit au rebut et ne l'envoyez pas en réparation, veillez à le retourner en suivant les instructions du fournisseur. Vous ne devez pas jeter cet appareil dans les déchets ménagers. Directive 2002/96/CE sur les déchets d'équipements électriques et électroniques. |

GARANTIE

Visonic Limited (le "Fabricant") garantit ce produit (le "Produit") uniquement à l'acquéreur original ("Acquéreur") contre tout défaut de fabrication et de matériaux dans des conditions normales d'utilisation pendant douze (12) mois après la date de livraison par le Fabricant.

Cette Garantie est totalement assujettie à l'installation, la maintenance et l'utilisation appropriées du Produit, dans des conditions normales et conformément aux instructions d'installation et de fonctionnement recommandées par le Fabricant. La Garantie ne couvre pas les Produits devenus défectueux pour toute autre raison (à la discrétion du Fabricant) comme une installation incorrecte ou non conforme aux instructions d'installation et de fonctionnement, négligence, dommages volontaires, abus, vandalisme, accident, modification ou réparation non effectuée par le fabricant.

La Garantie ne couvre pas le logiciel, et tous les produits logiciels sont vendus sous forme de licence utilisateur conformément aux termes de l'accord de licence logicielle fourni avec le Produit.

Le Fabricant n'affirme nullement que ce Produit ne peut être contourné ou trompé, ni qu'il évitera le décès, des blessures ou des dommages matériels suite à un cambriolage, vol, incendie ou autre, ni qu'il assurera un avertissement ou une protection adéquats en toutes circonstances. Ce Produit, correctement installé et maintenu, ne fait que réduire le risque que de tels événements surviennent sans avertissement, et n'apporte ni garantie ni assurance qu'ils n'arriveront pas.

Conditions d'annulation de la Garantie : cette garantie s'applique uniquement aux défauts de pièces et main d'oeuvre dans le cadre d'une utilisation normale des Produits. Elle ne couvre pas les dommages suivants :

- * dommages survenus pendant la livraison ou la manutention;
- * dommages dus à un sinistre tels qu'un incendie, une inondation, un vent fort, un tremblement de terre ou la foudre;
- * dommages causés par des phénomènes non contrôlables par le Vendeur, tels qu'une surtension, un choc mécanique ou un dégât des eaux;
- * dommages dus à un ajout, altération, modification ou objet étranger utilisé avec les Produits;
- * dommage dû à des périphériques (à moins qu'ils aient été fournis par le Vendeur);
- * défaut dus à l'incapacité à fournir un environnement d'installation adapté aux produits;
- * dommage dû à l'utilisation des Produits à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été conçus;
- * dommage dû à une maintenance incorrecte;
- * dommages dus à toute autre utilisation abusive, incorrecte ou inadaptée des Produits.

Éléments non couverts par la garantie : outre les conditions qui annulent la Garantie, les éléments suivants ne seront pas couverts par la Garantie : (i) frais d'expédition jusqu'au centre de réparation ; (ii) frais douaniers, taxes ou TVA dus ; (iii) Produits non identifiés par l'étiquette du produit et le numéro de lot ou le numéro de série du Vendeur ; (iv) Produits dont le démontage et la réparation ont eu pour conséquence de diminuer leurs performances ou d'empêcher toute inspection ou test nécessaire à l'intervention sous garantie. Les badges ou cartes d'accès retournés en vue d'un remplacement sous garantie seront remboursés ou remplacés au choix du Vendeur.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE CONDITION, GARANTIE, ACCORD ET OBLIGATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UNE FIN SPÉCIFIQUE, OU AUTRES. EN

AUCUN CAS LE FABRICANT NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE ENVERS QUICONQUE DE DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS POUR TOUT MANQUEMENT AUX CONDITIONS DE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE SUR CE MATÉRIEL. EN AUCUN CAS LE FABRICANT NE SERA TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES QUELS QU'ILS SOIENT, SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCIDENTELS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS OU DE TOUTE PERTE, DOMMAGE OU DÉPENSE, Y COMPRIS LA PERTE DE JOUISSANCE OU DE PROFITS RÉSULTANT DE L'INCAPACITÉ DE L'ACQUÉREUR À UTILISER LE PRODUIT, OU DE PERTE OU DESTRUCTION DE TOUTE AUTRE PROPRIÉTÉ ET POUR TOUTE AUTRE CAUSE, MÊME SI LE FABRICANT A ÉTÉ AVERTI DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

LE FABRICANT NE SAURAIT ÊTRE RESPONSABLE DE TOUS DÉCÈS, BLESSURE PERSONNELLE ET/OU CORPORELLE ET/OU DOMMAGES MATÉRIELS OU AUTRE PERTE, DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU AUTRES, EN SE BASANT SUR UNE DÉFAILLANCE DU PRODUIT. CEPENDANT, SI LE FABRICANT EST RECONNU RESPONSABLE, DIRECTEMENT OU NON DE TOUT DOMMAGE OU PERTE SURVENANT DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, SA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE NE POURRA EN AUCUN CAS DÉPASSER LE COÛT D'ACHAT DU PRODUIT, QUI SERA FIXÉ EN TANT QUE DOMMAGES-INTÉRÊTS ET NON COMME UNE PÉNALITÉ, ET CONSTITUERA LE SEUL ET UNIQUE RECOURS CONTRE LE FABRICANT. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS D'EXCLUSION OU DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, AUSSI LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER DANS CERTAINES CIRCONSTANCES.

En acceptant la livraison du Produit l'Acquéreur accepte ces conditions de vente et de garantie et reconnaît en avoir été informé.

Le Fabricant n'acceptera aucune responsabilité consécutive à l'altération et/ou au dysfonctionnement de tout équipement électronique ou de télécommunication ou programme.

Les seules obligations du Fabricant dans le cadre de cette Garantie sont limitées à la réparation et/ou au remplacement (à sa discrétion) de tout Produit ou pièce qui s'avérerait défectueux. Toute réparation et/ou remplacement ne prolongera pas la durée initiale de la Garantie. Le Fabricant n'assumera pas les coûts de démontage et/ou réinstallation. Pour appliquer cette Garantie, le Produit doit être retourné au Fabricant, assuré et en port payé. Tous les frais de port et d'assurance sont à la charge de l'Acquéreur et sont exclus de cette Garantie.

Cette garantie ne saurait être modifiée ou étendue, et le Fabricant n'autorise personne à agir en son nom pour une telle modification ou extension. Cette garantie ne s'applique qu'au Produit. Tout autre produit, accessoire, ajout utilisé conjointement au Produit, tels que les piles, ne seront couverts que par leur propre garantie si elle existe. Le Fabricant n'acceptera aucune responsabilité pour tout dommage résultant d'un dysfonctionnement du Produit à cause de tout produit, accessoire, ajout ou autre (y compris les piles) utilisé conjointement au Produit. Cette Garantie est exclusive à l'Acquéreur original et ne peut être transférée.

Cette Garantie complète vos droits légaux et ne les affecte pas. Toute clause de cette garantie contraire au droit de l'état ou du pays d'utilisation du Produit ne sera pas applicable.

Loi applicable : cette clause de non-responsabilité et cette garantie limitée sont régies par le droit national d'Israël.

Avertissement

L'utilisateur doit suivre les instructions d'installation et d'utilisation du Fabricant, y compris les consignes de test du Produit et du système dans son ensemble, au moins une fois par semaine et prendre toutes les précautions requises pour sa sécurité et la protection de sa propriété.

* En cas de conflit, contradiction problème d'interprétation entre la version anglaise de la garantie et les autres versions, la version anglaise prévaudra. 7/15

E-mail : info@visonic.com

Internet : www.visonic.com

© VISONIC LTD. 2018 MP-862 PG2 D-307636 Rev. 0 09/18